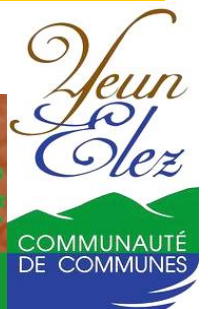


# Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Conseil départemental du Finistère,  
et le Pays Centre Ouest Bretagne, la CC de Haute Cornouaille,  
la CC des Monts d'Arrée, la Région de Pleyben, la CC du Yeun Elez,  
Poher Communauté*



Actualisé par les avenants n°1 et n°2

# Contrats de territoire 2015-2020

---

## **Entre :**

Le Conseil départemental du Finistère,  
Représenté par le Président du Conseil général, Pierre MAILLE, pour le contrat initial et par  
la Présidente du Conseil départemental, Nathalie SARRABEZOLLES, pour les avenants

## **Et :**

Le Pays COB  
Représentée par son Président, Daniel CAILLAREC

La Communauté de Communes du Yeun Elez  
Représentée par son Président, Marcel LE GUERN

La Communauté de Communes des Monts d'Arrée  
Représentée par son Président, Benoît MICHEL

La Communauté de Communes de la Région de Pleyben  
Représentée par sa Présidente, Annie LE VAILLANT

La Communauté de Communes du Poher  
Représentée par son Président, Christian TROADEC

La Communauté de Communes de Haute Cornouaille  
Représentée par son Président, Bernard SALIOU

**La territorialisation** des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil départemental aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

**Les schémas et plans départementaux**, pilotés par le Conseil départemental, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

**Les contrats de territoire**, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement. La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil départemental du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat – Pays – Région), les contrats de territoire conclus par le Conseil départemental avec les EPCI sont établis sur une période unique **de**

**janvier 2015 à décembre 2020.** Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil départemental.

➤ La confirmation du rôle du Conseil départemental, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil départemental souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

➤ Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil départemental du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil départemental, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Conseil départemental et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

## CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE DU PAYS COB

*La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « **lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires** » à l'échelle du Pays COB.*

*Cette lecture partagée des enjeux du Pays COB est la suivante :*

### **1 - Développer l'attractivité du territoire**

Le Pays connaît une croissance démographique liée à un solde migratoire positif compensant un solde naturel négatif. Toutefois, certaines intercommunalités présentent des signes d'une fragilité particulière.

#### **1.1 Rendre le territoire accessible à tous**

La question de l'accessibilité du territoire est primordiale. Le pays du Centre Ouest Bretagne est un territoire rural éloigné des principaux pôles urbains, peu dense (31,90 hab/km<sup>2</sup> contre 116,70 hab/km<sup>2</sup> en Finistère) et principalement desservi par voie routière. Son attractivité tout comme le maintien et le développement de ses activités passent par une meilleure accessibilité physique et numérique.

Outre le soutien aux projets structurants comme la mise en 2X2 voies de la RN 164 ou la liaison Roscoff-Lorient, les actions à développer s'inscrivent notamment dans une logique de recherche d'alternatives à la voiture individuelle, même dans les secteurs les plus ruraux : organisation du réseau de transports en commun, valorisation des déplacements doux, transport à la demande, etc. Dans ce contexte, il conviendra de promouvoir une organisation cohérente et complémentaire de l'offre de transport à l'échelle interdépartementale. Par ailleurs, le pays devra également penser sa dynamique de développement afin que chacun de ses territoires puisse bénéficier du développement de la RN 164.

La couverture en très haut débit et le développement de services et usages numériques associés constitue un enjeu stratégique majeur pour l'ensemble du Pays COB.

#### **1.2 Lutter contre la précarité et œuvrer pour l'insertion des populations**

La part de la population jeune est nettement plus faible sur le Pays COB que sur le territoire régional. On observe également une plus forte présence de familles monoparentales. Aussi, le maintien et le renforcement de l'attractivité du territoire appellent le développement d'un volet cohésion sociale du projet de territoire et d'actions en faveur des jeunes. Le Pays connaît de réelles situations de précarité et de difficultés sociales. On y relève les plus bas revenus médians fiscaux des 21 pays bretons et une part importante de bénéficiaires des minima sociaux. Une surmortalité précoce due à des causes évitables est également observée sur le territoire et appelle à la conduite d'actions de prévention et de sensibilisation des jeunes. Le profil d'emplois caractérisé par une très forte proportion d'emplois agricoles et agroalimentaires tend à accentuer cette situation, dans le contexte fragile de l'industrie agro-alimentaire.

L'accès et le maintien dans le logement et la réduction de la précarité énergétique sont des préoccupations importantes sur le territoire. Le territoire souffre actuellement d'un parc significatif de logements vacants et/ou indignes. Il est important d'accompagner la requalification de ce parc, notamment en matière de confort thermique et en particulier dans

le parc privé, ainsi que de pouvoir proposer de nouvelles formes urbaines et bâties attractives, notamment pour les jeunes ménages. L'élaboration de politiques de l'habitat et particulièrement de PLH s'avère capitale pour assurer la gestion économe du foncier et l'évolution de l'offre de logements.

L'une des spécificités du territoire tient à l'accueil notable et croissant de populations qui peuvent montrer des signes réels de précarité économique et/ou sociale ainsi que des difficultés d'insertion. Ces précarités s'accompagnent de difficultés de mobilité, notamment dans un contexte de faible motorisation des ménages, qui appellent la poursuite des actions de maillage en transport collectif déjà engagées.

Par ailleurs, le poids du chômage est supérieur au poids du chômage en région et le niveau plus faible de qualification ainsi que la part de l'échec scolaire entraînent la présence d'une main d'œuvre moins qualifiée et moins mobile, donc plus fragile. En outre, la part des jeunes dans les recrutements y est plus faible qu'ailleurs. L'accompagnement à l'accès et au maintien dans un emploi durable des publics qui en sont éloignés s'avère primordial. Le renforcement de la politique d'insertion durable et le développement de nouvelles filières d'insertion pourraient concerner tout le territoire du Centre Ouest Bretagne, à une échelle interdépartementale. La mobilité est un levier d'insertion vers l'emploi. A ce titre, une réflexion pourrait porter sur le sujet à l'échelle de l'ensemble du Pays COB ainsi que sur le soutien aux structures (centrale de mobilité, garage solidaire). Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité, il pourrait s'agir de réfléchir à de nouveaux dispositifs ainsi qu'au soutien d'une auto-école solidaire.

L'extension de la démarche expérimentale Garantie Jeune à l'échelle interdépartementale pourrait par ailleurs renforcer l'accompagnement vers l'emploi. Il serait pertinent que le territoire mène une réflexion sur les leviers permettant d'accroître la persévérance scolaire et en formation des jeunes.

### **1.3 Adapter l'offre de services à la population**

Le maillage d'équipements et de services, concernant notamment l'accueil de la petite enfance et la présence de médecins, est globalement bon à l'échelle du Pays, à quelques exceptions, mais il reste fragile. L'analyse des modes d'accueil de la petite enfance fait apparaître un nombre de places très limité. L'ensemble du territoire est inscrit en zone prioritaire pour l'accueil collectif dans le cadre du Programme d'aide pour l'accueil de la petite enfance (PAAPE) du Conseil départemental du Finistère (notamment les CC du Yeun Elez et des monts d'Arrée).

Des besoins ont été identifiés en matière de prévention (parentalité, actions prévention jeunesse, protection de l'enfance), malgré le partenariat local avec les associations déjà en place.

Plusieurs actions en matière d'accompagnement du vieillissement sont engagées à l'échelle interdépartementale en partenariat avec l'Agence régionale de santé : construction d'une filière gérontologique à l'échelle du Pays, création prochaine d'une Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) partagée entre le Finistère et les Côtes d'Armor.

Dans ces trois dimensions, la politique d'accueil de nouvelles populations reste une priorité pertinente pour le territoire. En effet, le développement économique résidentiel, ou présentiel, est l'une des conditions du développement local du Centre Ouest Bretagne.

## **2 - Renforcer le développement endogène des activités économiques, en favorisant l'innovation**

L'enjeu des mutations des secteurs agricole et agro-alimentaire est majeur pour le pays du COB. Ces secteurs sont en effet particulièrement structurants pour ces territoires et les effets des crises successives, qui ont provoqué des accidents industriels ont été lourds de conséquences. La mise en œuvre des axes du P3AB, le Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne, sont une opportunité pour la Bretagne que le centre ouest Bretagne doit pleinement saisir.

Par ailleurs, il est essentiel d'accompagner le renouvellement des actifs agricoles et le maintien des exploitations, en réfléchissant notamment aux conditions de transmission et en encourageant les nouvelles pratiques agricoles. Une attention particulière devra être portée à la filière laitière, notamment dans le cadre de la fin des quotas et en lien avec l'implantation d'une nouvelle entreprise de séchage de lait. Les acteurs du Pays affichent l'ambition de faire émerger un « éco-territoire », par le soutien à l'installation d'activités tertiaires et de projets liés aux économies d'énergie et à l'innovation. Les premières ébauches de mobilisation sur la filière bois-énergie doivent être poursuivies et développées. Le soutien à l'économie productive doit être complété par la valorisation des activités liées à l'économie résidentielle, le bâtiment construction, les services aux personnes ou les activités liées au tourisme.

En parallèle, les actions d'insertion et la création de nouvelles offres de formation, notamment dans le domaine tertiaire et des éco-activités, doivent être encouragées et accompagnées. Le renforcement des activités économiques peut être développé par le volet formation, la sensibilisation à l'entrepreneuriat des jeunes publics et la facilitation des initiatives de télétravail.

## **3 - Maîtriser les ressources du pays et valoriser ses spécificités**

### **3.1 Préserver les ressources**

Le diagnostic régional identifie l'enjeu de réduction du rythme d'artificialisation des sols sur le territoire du Pays COB. (5,2% des surfaces artificialisées à l'échelle de l'ensemble du COB - en progression -, pour 3,3% de la population bretonne). La très faible utilisation des documents d'urbanisme (seulement 40% des communes ont un PLU, et près de 30% appliquent le Code de l'urbanisme) ne permet pas aujourd'hui de développer une politique de gestion économe du foncier. Or, en tant que contributeur à la qualité du cadre de vie, le foncier est l'une des principales ressources de ce territoire. Il est nécessaire d'encourager les collectivités à mettre en place des documents d'urbanisme et à promouvoir des projets d'aménagement et de développement du territoire concertés.

La limitation de l'artificialisation des sols doit se conjuguer avec la lutte contre les risques de dévitalisation rurale, axe stratégique d'attractivité. Ces questions foncières nécessitent une ingénierie adaptée et une bonne complémentarité entre les EPCI. Les vocations différenciées des territoires doivent être recherchées et articulées. La problématique de mise en perspective d'un SCOT à la dimension du Pays serait probablement pertinente.

Le COB, véritable poumon vert de la Bretagne, est aussi à la source d'un grand nombre de cours d'eau bretons. La question environnementale y est majeure. Le pays du Centre Ouest Bretagne constitue un territoire de ressources pour ses voisins. Cet atout mais également, cette « responsabilité » qui pèse sur lui doivent entraîner des politiques de coopération et de solidarité avec les pays voisins.



Le développement de politiques globales de préservation de la qualité du cadre de vie est un enjeu important que doit faciliter la prise de compétences communautaires dans plusieurs domaines : eau potable et assainissement, gestion des espaces naturels et randonnée, économie innovante s'appuyant sur la valorisation des ressources locales, tourisme de nature (axes structurants du Canal et des voies vertes). Ainsi, une attention particulière est portée à l'ambition du Pays de tendre vers l'autonomie énergétique à travers, notamment, la valorisation de la biomasse locale.

### **3.2 Une identité territoriale source de développement touristique et culturel**

Parmi les atouts du Pays COB figure le dynamisme du secteur culturel et artistique. A ce titre, on observe une forte prégnance de la culture et de la langue bretonnes, et le développement d'une offre artistique riche et diversifiée, basée sur des associations dynamiques et des équipements culturels structurants (Domaine de Trévarez dans le cadre de l'établissement public Domaine de Trévarez, Ecole des filles, Ecomusée des monts d'Arrée, etc.).

L'affirmation d'une gouvernance touristique forte, basée sur la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel est un enjeu important et partagé. La préservation des ressources naturelles impacte en effet directement l'attractivité de ce territoire et le maintien d'une haute qualité de vie pour les habitants et les visiteurs, mais aussi son attractivité économique, touristique et démographique.

Une attention particulière, au point de vue touristique, devra être portée aux courts séjours et au tourisme de proximité. En effet, le Centre Ouest Bretagne peut devenir une destination majeure des Bretons littoraux pour découvrir l'un des plus beaux patrimoines de Bretagne.

## **4 - Affirmer une gouvernance interdépartementale de pays**

Un enjeu global sur la gouvernance a été identifié par les acteurs. Ainsi, il mériterait d'être réaffirmé et développé, au-delà de l'élaboration d'une identité touristique propre car le Pays est un échelon pertinent en matière de stratégie et de prospective. A ce titre, le Pays est un acteur ressource en matière de coordination des actions, de prospective ou encore d'observation. L'accompagnement des EPCI à l'élaboration d'un SCOT de Pays serait un élément majeur de consolidation de la gouvernance. Dans tous les cas, la question des mutualisations, des mises à disposition en matière d'ingénierie territoriale est posée et doit être privilégiée à la création de structures parallèles dédiées à une thématique.

Travailler la question de l'ingénierie au niveau du pays n'implique pas nécessairement de la centraliser dans la structure Pays. Il s'agit de penser un nouveau schéma territorial ; ce dernier passant probablement par un meilleur soutien des EPCI à une ingénierie de qualité territorialisée et/ou des apports externes quel que soit leur niveau territorial d'intervention.

Il semblerait également pertinent que des partenariats stratégiques soient engagés par le Pays, notamment avec le Parc naturel régional d'Armorique, du fait de la complémentarité des actions portées par les deux structures.

La situation géographique spécifique du Pays suppose enfin de renforcer le traitement de certaines problématiques à l'échelle interdépartementale (équipements structurants : piscines, pistes cyclables, etc.). Les champs d'actions prioritaires d'ores et déjà identifiés concernent le transport collectif départemental et les politiques liées à l'insertion, où la réflexion est déjà engagée. Le développement économique territorial et la culture sont aussi des pistes prometteuses de meilleures collaborations.

## CHAPITRE II : LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Parallèlement aux engagements contractualisés, le Conseil départemental développe ses interventions, tant en maîtrise d'ouvrage directe que via des soutiens alloués à des partenaires.

**Dans le domaine des déplacements**, le Schéma départemental des infrastructures du Pays COB et le Schéma départemental vélo sont des documents de planification des interventions du Conseil départemental (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc. Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux

**La politique d'insertion sociale et professionnelle** du Conseil départemental s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA), dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi. Le Conseil départemental a consacré en 2014 plus de 84 M€ au paiement du RSA.

Autour de cette allocation, le Conseil départemental a construit une politique d'insertion qui, de l'accès au droit aux actions de retour à l'emploi, doit proposer à l'usager un parcours d'insertion adapté à son projet et prenant en compte ses freins et ses difficultés. Les financements liés à cette politique s'adressent principalement à des structures associatives.

Cette politique s'inscrit dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) adopté lors de la séance plénière de janvier 2013. Elle se décline à l'échelle de chaque pays (Brest, Cornouaille, Morlaix et Centre Ouest Bretagne) dans un PTI de pays, qui reprend pour chaque territoire les objectifs et enjeux de la politique insertion. L'offre d'insertion est donc appréciée à l'échelle des pays en fonction des besoins recensés pour permettre une couverture homogène du territoire départemental en offre d'insertion.

Par ailleurs, en 2012, les élus départementaux ont adopté un projet de planification et d'éducation familiale avec 3 axes majeurs :

- développer l'information en matière de vie affective et sexuelle
- assurer l'accès à la contraception et au conseil conjugal sur tout le territoire finistérien
- observer, analyser, évaluer pour améliorer l'efficacité du dispositif

Ces orientations se sont accompagnées d'un meilleur maillage du territoire et désormais tous les pays sont concernés par la présence d'antennes de CPEF, que ce soit le CPEF en régie directe ou les CPEF hospitaliers (CPEF Carhaix).

Le Pays du Centre Ouest Bretagne a signé le PTI du Pays du Centre Ouest Bretagne. Par ailleurs l'introduction d'un volet « cohésion sociale » dans le présent contrat de territoire permettra de conforter la dimension territoriale de l'offre d'insertion en renforçant le travail partenarial avec l'intercommunalité dans le développement de l'offre d'insertion.

Sur le territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne - partie finistérienne, le Conseil départemental accompagne plusieurs opérateurs. Parmi les actions de ces opérateurs, on peut citer le chantier d'insertion de Trévarez porté par l'association Etudes et Chantiers qui permet, sur la communauté de communes de Haute Cornouaille, de proposer une offre d'insertion nouvelle en floriculture et l'action de l'Equipe Emploi qui favorise la mise en emploi directe des bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du territoire. Pour favoriser la mobilité, le Conseil départemental soutient le Garage solidaire de Carhaix qui regroupe un

chantier d'insertion ayant pour support la mécanique et une centrale de mobilité permettant la réparation, l'achat et la location de véhicules.

Enfin, le Conseil départemental porte un dispositif ambitieux de mobilisation des acteurs économiques à travers le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Afin de conforter ce dispositif, il serait opportun que le pays du COB adhère à la charte départementale des clauses d'insertion. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la clause d'insertion est une condition de l'attribution des subventions d'investissement pour travaux. La clause d'insertion s'applique au regard de 2 critères cumulatifs : elle vise les opérations de 500 000 € ou plus, subventionnées à hauteur de 100 000 € ou plus.

**En matière d'habitat et de logement**, le Finistère est largement couvert par 19 programmes locaux de l'habitat, adoptés ou en cours, et qui constituent le socle des politiques locales de l'habitat mises en œuvre par les intercommunalités. Afin de favoriser la cohérence des interventions en matière d'habitat, le Conseil départemental du Finistère a adopté en janvier 2014 le Plan Départemental du Finistère qui définit des orientations à la fois départementales et territorialisées. Le contrat de territoire constitue ainsi un support pour approfondir la relation de travail en matière d'habitat entre le Conseil départemental et les EPCI avec l'inscription d'actions permettant de coordonner et mettre en phase les leurs interventions respectives.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil départemental a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement touristique (SDDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisées sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

**En matière d'agriculture**, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil départemental souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

**Dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la biodiversité**, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10

ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

**En matière d'eau et d'assainissement**, le Conseil départemental a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014). Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration.. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maître d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui de la communauté de communes. La gouvernance communautaire sur les thèmes eau potable et assainissement collectif est à finaliser.

## **CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE**

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires et sur la base du projet de territoire du pays Centre Ouest Bretagne des « lectures partagées des dynamiques des territoires » qui ont permis de valider des enjeux de territoire partagés.

Ces enjeux sont devenus structurants pour le pays et les intercommunalités. Il est donc convenu entre les signataires que, pour une meilleure cohérence des différentes contractualisations, les mêmes enjeux soient retenus dans le cadre du contrat de partenariat avec la Région Bretagne et du contrat de territoire.

Des enjeux partagés découlent 4 axes de travail prioritaires qui sont à mettre en œuvre durant les six années du contrat. Chacun d'entre eux est décliné en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables les taux et plafonds de financement :

- Enjeu 1 : Un territoire maillé à partir du pôle urbain de Carhaix et des bassins de vie de proximité.
- Enjeu 2 : Faire du COB un éco territoire qui tend vers l'autosuffisance énergétique
- Enjeu 3 : Rendre le bassin d'emploi attractif : adaptation et diversification des activités
- Enjeu 4 : Faire de l'identité et de la culture un facteur d'attractivité et de cohésion

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement.

Les engagements du Conseil départemental au titre du contrat de territoire du Pays COB s'élèvent, hors avenant ultérieurs, à 10 504 940 € en investissement et 1 128 332 € en fonctionnement pour les années 2015 et 2016, soit un total de **11 633 272 €**.

### **Article III-1 : Un territoire maillé à partir du pôle urbain de Carhaix et des bassins de vie de proximité**

#### **III-1-a : L'enjeu pour le territoire**

Cet enjeu se décline comme suit :

- développer des services de proximité
- développer des services de centralité

#### **III-1-b : Projets retenus**

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Intitulé de l'action	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
<b>1- Développer des services de proximité</b>			
<b>Construction d'une Maison d'assistants maternels</b> Maître d'ouvrage : Berrien	200 000 €	10% du montant HT des travaux	30 000 €
<b>Création d'une épicerie sociale</b> : Mise à disposition de denrées alimentaires en libre-service et accompagnement social des bénéficiaires Maître d'ouvrage : ville de Carhaix ou Poher communauté	280 000 €	novateur Forfait	10 000 €
<b>Soutien au Centre Social ULAMIR Aulne - Châteauneuf du Faou</b> En tant qu'acteur structurant de l'animation sociale, le pilote de projets du centre social a été repéré comme un partenaire incontournable du volet cohésion sociale des Contrats de territoires. Un soutien du Conseil départemental à la fonction pilotage du centre social est donc proposé Maître d'ouvrage : ULAMIR Aulne		Soutien au fonctionnement dans le cadre de la convention pluriannuelle établie sur la durée de l'agrément du centre social, sous réserve du maintien de cet agrément par la CAF > 2015 : 15 850 € > 2016 : 15 850 €	31 700 €
<b>Restructuration de la piscine de Huelgoat</b> Maître d'ouvrage : CCMA	900 000 €	en fonction des critères départementaux	427 000 € type 3 à 675 000 € type1
<b>Modernisation de la piscine de Pen Ar Pont</b> Maître d'ouvrage : CCHC ou Commune de Châteauneuf du Faou	2 400 000 €	en fonction des critères départementaux	427 000 € type 3 à 675 000 € type1
<b>Soutien à la construction/réhabilitation d'équipements sportifs de proximité</b> Des actions sont déjà repérées : Ville de Carhaix, Cléden Poher, Châteauneuf-du-Faou, Coray, Lopérec, St-Thois, Plounevezel, Leuhan, 3 <sup>ème</sup> gymnase de Pleyben Maître d'ouvrage : Epci et communes		Dotations territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation des Epci et du Pays	Dotations Pays 550 000 €
<b>Halle des sports</b> Maître d'ouvrage : Poher communauté	A déterminer par avenant, selon les caractéristiques du projet, et du caractère structurant du projet		
<b>Soutien à la construction/réhabilitation d'équipements scolaires de proximité</b> Des actions sont déjà repérées : Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat, Kergloff, Lennon, Plonevez, Poullaouen, Saint Rivoal, scrignac... Maître d'ouvrage : Epci et communes		Dotations territoriale 2015-2020 Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements scolaires et périscolaires avec une animation des Epci et du Pays	Dotations Pays 300 000 €
<b>Transport à la demande</b> Maître d'ouvrage : CCRP	90 000 €	50% du coût réel	45 000 €

<b>Transport vers les plages</b> A coordonner avec l'action de transport vers les plages développée par la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay  Maître d'ouvrage : CCRP	24 400 €	Novateur 50% plafonné A préciser en fonction des caractéristiques du projet > 2015 : 3 200 € > 2016 : 3 200 €	6 400 €
<b>Développer les actions favorisant la mobilité des personnes souhaitant accéder à l'emploi ou aux services publics</b>		Sans incidence financière au titre du contrat de territoire	
<b>2- Développer des services de centralité</b>			
<b>Construction d'une gare routière</b>  soutien aux travaux de création de la gare routière à usage des collégiens et lycéens. Ce soutien pourra intégrer des aménagements relatifs à la sécurisation de l'accès au collège à vélo  Maître d'ouvrage : ville de Carhaix	700 000 €	50%	350 000 €
<b>Réflexion vers la structuration d'une politique jeunesse à l'échelle du Pays COB</b>  soutien pour la réalisation d'un diagnostic jeunesse sous condition d'associer le Conseil départemental à l'élaboration du cahier des charges  Maître d'ouvrage : Pays COB	Non déterminé	Soutien au diagnostic sous condition	7 650 €
<b>CLAJ : Coordination jeunesse sur le territoire de Poher communauté</b>  Maître d'ouvrage : Association CLAJ	346 518 €	Soutien en fonctionnement sous réserve de respect du dispositif > 2015 : 7 650 € > 2016 : 7 650 €	15 300 €
<b>CLAJ : soutien aux actions de prévention jeunesse</b>  Maître d'ouvrage : Association CLAJ		Soutien en fonctionnement, dans le cadre de la convention annuelle > 2015 : 3 411 € > 2016 : 3 411 €	6 822 €
<b>Soutien du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes du Pays COB " Oxyjeunes " action de prévention du mal être des jeunes</b>  Maître d'ouvrage : Association SESAM Bretagne		Soutien en fonctionnement > 2015 : 14 250 € > 2016 : 14 250 €	28 500 €
<b>Soutien au collectif KiZIDIC - Châteauneuf du Faou</b>  Maître d'ouvrage : ULAMIR Aulne		Soutien en fonctionnement > 2015 : 1 900 € > 2016 : 1 900 €	3 800 €
<b>FJT Carhaix : Création de 2 logements diffus à Motreff</b>  Maître d'ouvrage : Ville de Motreff	Construction : 115 138 € Equipements mobiliers : 7 500 €	15 % du coût de revient TTC, plafonné à 17 270 € pour les coûts de construction ; 15% d'un budget prévisionnel de 7 500 € pour le soutien aux équipements mobiliers	18 395 €

<b>Partage des diagnostics sociaux entre TAS (CD29), EPCI, Pays et les partenaires locaux</b>		Sans incidence financière	
<b>Définition d'enjeux communs entre EPCI, pays et CD autour de la cohésion sociale</b>		Sans incidence financière	
<b>Analyse des besoins sociaux</b> Un soutien à titre novateur est retenu sous réserve que le projet associe étroitement le Territoire d'action sociale et les Directions du Conseil départemental (Mission de Coordination de l'Action Territoriale et Sociale) notamment à l'élaboration du cahier des charges. Cette étude devra prendre en compte les recompositions territoriales.  Maître d'ouvrage : CCRP	7 000 €	Novateur 50 % Plafonné 4 000€	3 500 €
<b>Mise en place d'une gouvernance du volet cohésion sociale du contrat de territoire</b>  Maître d'ouvrage : TAS / Epci / Pays		Sans incidence financière	
<b>Mise en place d'une filière gériatrique sur le COB</b>  Maître d'ouvrage : ARS		Sans incidence financière	
<b>Mise en place d'une MAIA sur le COB</b> Action de préfiguration et accompagnement à la mise en place de la future MAIA (lien à faire avec le CLIC)  Maître d'ouvrage : Pays COB		Pas de financement CD - Compétence ARS	
<b>Mise en place d'un accueil de jour itinérant (MAJIE)</b>  Maître d'ouvrage : CD22/ARS/CD29		Sans incidence financière au titre du contrat de territoire	
<b>Charte de solidarité avec les Aînés</b>  Maître d'ouvrage : CD22/ARS/CD29		Sans incidence financière	
<b>Développer l'information des personnes âgées et la coordination des acteurs – Aide au fonctionnement des CLIC labellisés niveau 1 de Coray et de Pleyben</b> Un lien devra être établi avec la future MAIA  Maître d'ouvrage : EPHAD de Coray	5 295 €  1 420 €	Soutien en fonctionnement > 2015 : 5 295 € > 2016 : 5 295 €	10 590 €
<b>Accompagner la structuration du secteur de l'aide à domicile</b>  Le Conseil départemental incite le réseau des associations ADMR locales à se regrouper selon une logique territoriale pour atteindre un seuil d'activité pertinent de 30.000h minimum. Les ADMR de Braspart, de Scrignac et de Plonévez du faou n'ont pas encore abouti dans ce projet de rapprochement.  Maître d'ouvrage : GCSMS du centre Ouest Bretagne		Sans incidence financière au titre du contrat de territoire	
<b>Restructuration de l'EHPAD Jeff le Penven</b> Le financement du projet architectural est conditionné au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4 <sup>ème</sup> schéma Bien vieillir en Finistère  Maître d'ouvrage : CIAS de Pleyben	7 950 000 €	10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000€ par place et sous condition de respect du tarif plafond	795 000 €



<b>Création d'un pôle de santé afin d'accueillir des professionnels de santé</b> (Médecins, dentiste, infirmiers, kinésithérapeute, psychologue, podologue) Maître d'ouvrage : CCMA	1 450 000 €	Maintien de l'engagement du CD	Modalités à déterminer par avenant
<b>TOTAL ENJEU 1 : Un territoire maillé à partir du pôle urbain de Carhaix et des bassins de vie de proximité</b>			<b>3 562 657 €</b>
	<b>Fonctionnement 2015 - 2016</b>		<b>159 262 €</b>
	<b>Investissement</b>		<b>3 403 395 €</b>

## **Article III-2 : Faire du COB un éco territoire qui tend vers l'autosuffisance énergétique**

### **III-2-a : L'enjeu pour le territoire**

Cet enjeu se décline comme suit :

- des filières des énergies renouvelables développées
- un parc ancien de logements et de bâtiments rénové
- des paysages et des bourgs authentiques préservés par une urbanisation organisée

### **III-2-b : Projets retenus**

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant du projet</i>	<i>modalités de financement</i>	<i>Montant plafond</i>
<b>1- Des filières des énergies renouvelables développées</b>			
<b>Développement et soutien d'une filière Sitka durable, intégrée dans l'économie du Centre Ouest Bretagne</b> Maître d'ouvrage : SITCOB	180 000 €	Soutien en fonctionnement > 2015 : 15 000 € > 2016 : A revoir par avenant compte tenu de l'évolution de la structure en cours	15 000 €
<b>Création d'un réseau de chaleur entre l'usine d'incinération de Carhaix et l'usine SYNUTRA de déshydratation du lait en poudre de lait infantile</b> Maître d'ouvrage : SIRCOB	5 000 000 €	10%	500 000 €
<b>2- Un parc ancien de logements et de bâtiments rénové</b>			
<b>OPAH Centre Finistère</b> Maître d'ouvrage : Syndicat mixte pour le développement du Centre Finistère	433 125 €	Dérogatoire 70% d'un plafond de 60 000€ par an et respect du plafond 80% d'aides publiques cumulées > 2015 : 42 000 € > 2016 : 42 000 €	84 000 €

<b>Réhabilitation totale du groupe "Moulin à Vent " à Carhaix</b>	3 000 000 €	25,2% du coût des travaux HT (2 340 000 €)	591 000 €
Maître d'ouvrage : Habitat 29			
<b>3- Des paysages et des bourgs authentiques préservés par une urbanisation organisée</b>			
<b>Soutien à l'élaboration du PLH</b>		30% du montant de l'étude	10 500 €
Maître d'ouvrage : Poher co			
<b>Co-Production EPCI/CD de la Programmation des logements sociaux</b>		Sans incidence financière	
Maître d'ouvrage : Poher co			
<b>PDALPD, engagement d'un travail pour la création d'une instance locale d'accès au logement</b>		Sans incidence financière	
Maître d'ouvrage : Poher co / Cd29			
<b>FSL : proposition d'association à l'EPCI</b>			
<b>FSL : favoriser l'implantation d'un opérateur pour effectuer de l'intermédiation locative (AGL)</b>		Sans incidence financière	
<b>Aménagements de bourg dans le cadre du programme Patrimoine Cadre de Vie</b>			
60 000 € pour un projet ponctuel tous les 4 ans 40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches maximum espacées de 2 ans chacune. Un accompagnement du CAUE et de FIA est souhaité			
<b>Aménagement entrée de ville : projet fontaine Lapic</b>	333 000 €	20 %	60 000 € pour un projet ponctuel tous les 4 ans 40 000 € par tranche
Maître d'ouvrage : Ville de Carhaix			
<b>Aménagement paysager pour la mise en valeur du patrimoine</b>	50 000 €	20 %	60 000 € pour un projet ponctuel tous les 4 ans 40 000 € par tranche
Maître d'ouvrage : Commune de Cleden-Poher			
<b>Aménagement d'un espace en centre bourg</b>	60 000 €	20%	60 000 € pour un projet ponctuel tous les 4 ans 40 000 € par tranche
Maître d'ouvrage : Commune de Brennilis			
<b>Aménagement du bourg : 3ème tranche</b>	160 000 €	20%	40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches
Maître d'ouvrage : Commune de Trégourez			
<b>Aménagement des rues du Moulin du Roy et de Kervoastellou</b>	121 968 €	20%	60 000 € pour un projet ponctuel tous les 4 ans 40 000 € par tranche
Maître d'ouvrage : Commune de Kergloff			
<b>Aménagement du centre bourg : 2ème tranche</b>	240 000 €	20%	40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches
Maître d'ouvrage : Commune de Saint Thoïs			
<b>Aménagement du bourg : 2ème tranche</b>	95 000 €	20%	40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches
Maître d'ouvrage : Commune de Botmeur			
<b>Aménagement de la traversée du bourg de la Feuillée</b>	185 000 €	20%	60 000 € pour un projet ponctuel tous les 4 ans 40 000 € par tranche
Maître d'ouvrage : Commune de la Feuillée			

<b>Aménagement du bourg sur RD 42 (2ème tranche PCV)</b> Maître d'ouvrage : Commune de Scrignac	572 519 €	20 %	40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches max
<b>Aménagement de la rue de Trévarez en entrée de bourg sur RD 36, rue de Pont Pol et mise en accessibilité de l'accès à l'église</b> Maître d'ouvrage : Commune de Laz	572 519 €	20%	60 000 € pour un projet ponctuel
<b>Sécurisation de l'entrée de bourg sur RD769 (Avenue Toul An Allée)</b> Maître d'ouvrage : Commune de Poullaouen	750 000 €	20%	60 000 € pour un projet ponctuel 40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches max
<b>Aménagement de sécurisation rue de Gourin sur RD 117 (1ère tranche)</b> Maître d'ouvrage : Commune de Spézet	286 672 €	20%	40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches max
<b>Réalisation d'un rond-point (RD36)</b> Maître d'ouvrage : Commune de Plonevez-du-Faou	120 000 €	Soutien de 30% non plafonné	36 000 €
<b>Réhabilitation de la friche industrielle des « Galettes de Pleyben »</b> Maître d'ouvrage : CCRP	217 830 € phase acquisition	Acquisition : 30% plafonné à 60 000 € Etude : 20% plafonné à 10 000 € En fonction des résultats de l'étude : Démolition / dépollution : 20% plafonné à 150 000 € Travaux : fonction des critères des politiques départementales à mobiliser	A déterminer en fonction des caractéristiques du projet
<b>Revitalisation du centre bourg</b> Soutien dans le cadre de l'AMI revitalisation habitat Maître d'ouvrage : Commune de Laz	896 550 €	20 % études plafonné à 10 000 € et soutien sur acquisition / travaux par avenant selon le montage du projet et les études préalables	10 000 €
<b>Aménagement centre bourg de Gouezec</b> Soutien dans le cadre de l'AMI revitalisation habitat Maître d'ouvrage : Commune de Gouezec	1 760 000 €	20 % études plafonné à 10 000 € et soutien sur acquisition / travaux par avenant selon le montage du projet et les études préalables	10 000 €
<b>Revitalisation de l'habitat en centre bourg</b> Soutien dans le cadre de l'AMI revitalisation habitat Maître d'ouvrage : Commune de Cloître Pleyben	370 000 €	20 % études plafonné à 10 000 € et soutien sur acquisition / travaux par avenant selon le montage du projet et les études préalables	10 000 €
<b>Dotations Schéma vélo 2016 2020</b> Projets repérés > Carhaix : aménagement de la rue Marcel Le Goff		Dotations territoriales en déclinaison du schéma départemental vélo	200 000 €

<p>&gt; Carhaix : étude et aménagement d'une liaison cyclable en lien avec l'ouverture de l'usine Synutra</p> <p>&gt; Lennon : aménagement d'une liaison douce en entrée de bourg</p> <p>&gt; Poullaouen : aménagement d'une liaison cyclable en entrée de bourg en lien avec le projet de réaménagement du bourg</p> <p>&gt; Aménagement de liaisons cyclables entre Laz, St Goazec, Châteauneuf du Faou et le chemin de halage du Canal</p>			
<p>Liaison piétonne et cyclable entre le canal, la voie verte de Pont-Triffen et le bourg de Landeleau</p> <p>Maître d'ouvrage : A déterminer</p>	<p>Action qui sera portée par le Conseil départemental, une participation de la commune sera recherchée</p>		
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>			
<p><b>Remise aux normes de la station d'épuration – travaux et études</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de La Feuillée</p>	<p>368 025 €</p>	<p>30% sur les études 15% de 50% des travaux de renouvellement et 15% de la totalité des travaux sur nouveau traitement Taux global : 10,6%</p>	<p>39 600 €</p>
<p><b>Création d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte des eaux usées</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Brasparts</p>	<p>1 700 000 €</p>	<p>taux 25% (15 +10% P1) (plafonnement de la subvention pour le réseau égal à 2 fois le coût de la station)</p>	<p>425 000 €</p>
<p><b>Station de traitement des matières de vidange</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Carhaix</p>	<p>250 000 €</p>	<p>25% (15 +10 % P1)</p>	<p>62 500 €</p>
<p><b>Rénovation de l'usine de traitement</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Lothey</p>	<p>300 000 €</p>	<p>25 % de 50 % du montant des travaux</p>	<p>37 500 €</p>
<p><b>Protection des captages de Ty Chanu</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Leuhan</p>	<p>100 000 €</p>	<p>indemnisation 30 % travaux 25 %</p>	<p>30 000 €</p>
<p><b>Création d'une nouvelle filière de traitement des eaux usées</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Plonévez du Faou</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>25% (15 +10% P1) pour le réseau de transfert et 25% (15+10% P1) de 50% du coût de la station</p>	<p>170 000 €</p>
<p><b>Mise à l'équilibre pour l'usine d'eau potable de Moguérou</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Saint Thoïs</p>	<p>234 000 €</p>	<p>25 % de 50 % du montant de l'usine</p>	<p>30 000 €</p>
<p><b>Mise à l'équilibre + reminéralisation Usine eau potable de Ty Berthou</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Saint Thoïs</p>	<p>187 000 €</p>	<p>25 % de 50 % du montant de l'usine</p>	<p>24 000 €</p>
<p><b>Protection des périmètres de captage</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Saint Thoïs</p>	<p>358 000 €</p>	<p>Indemnisation 30% travaux 25%</p>	<p>108 000 €</p>
<p><b>Assainissement collectif du bourg du Cloître Pleyben</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Cloître Pleyben</p>	<p>825 000 €</p>	<p>Taux 25% (plafonnement de la subvention pour le réseau égal à 2 fois le coût de la station)</p>	<p>200 000€</p>
<p><b>Sécurisation du Stanger vers Poher</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Châteauneuf Poher (syndicat)</p>	<p>327 600 €</p>	<p>25% + 7 % si prise de compétence (extension du SIE Poher)</p>	<p>82 000 €</p>

<b>Sécurisation du Poher vers Châteauneuf</b> Maître d'ouvrage : Châteauneuf Poher (syndicat)	1 603 000 €	25% + 7 % si prise de compétence (extension du SIE Poher)	408 000 €
<b>Restructuration d'une usine d'eau potable</b> Maître d'ouvrage : Châteauneuf-du-Faou	2 000 000 €	25% de 50% du coût de l'usine	250 000 €
<b>Restructuration d'une usine d'eau potable</b> Maître d'ouvrage : SIE Poher	1 500 000 €	25% de 50% du coût de l'usine	187 500 €
<b>Interconnexion avec Saint Goazec</b> Maître d'ouvrage : Laz	280 000 €	25%	70 000 €
<b>Travaux de protection des captages d'eau préconisés dans la DUP</b> Maître d'ouvrage : Syndicat du Stanger	200 000 €	25% de la part rurale	15 000 €
<b>Schéma directeur d'alimentation et de sécurisation en eau potable (gouvernance + sécurisation)</b> Maître d'ouvrage : Syndicat des eaux du Poher	80 000 €	30%	24 000 €
<b>Etude patrimoniale et tarifaire en eau potable</b> Maître d'ouvrage : Saint Thoïs	20 000 €	30%	6 000 €
<b>Traitement des pesticides</b> Maître d'ouvrage : Trégourez	55 900 €	25%	13 975 €
<b>Déplacement de la déchèterie</b> Maître d'ouvrage : CCHC	1 200 000 €	Montant et modalités à déterminer en fonction des engagements des cofinanceurs	Avenant
<b>TOTAL ENJEU : Faire du COB un éco-territoire qui tend vers l'autosuffisance énergétique</b>			<b>4 429 575 €</b>
	<b>Fonctionnement 2015 - 2016</b>		<b>109 500 €</b>
	<b>Investissement</b>		<b>4 320 075 €</b>

### **Article III- 3 : Rendre le bassin d'emploi attractif : adaptation et diversification des activités**

#### **III-3-a : L'enjeu pour le territoire**

Cet enjeu se décline comme suit :

- le COB, terre d'accueil des entreprises
- des filières agricoles renouvelées
- une politique proactive des ressources humaines

#### **III-3-b : Projets retenus**

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental

aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant du projet</i>	<i>Modalités de financement</i>	<i>Montant plafond</i>
<b>1- Le COB, terre d'accueil des entreprises</b>			
<b>Création d'un atelier relais</b> L'atelier-relais a pour vocation d'accueillir temporairement les entreprises. Un soutien du Conseil départemental est proposé sous conditions Maître d'ouvrage : CCRP	400 000 €	15% limité à un coût de construction de 700€/m <sup>2</sup> HT, plafonné à 80 000€, sous conditions d'intégration de qualité environnementale	80 000 €
<b>Aménagement du parc d'activités de Kergorvo 2</b> Maître d'ouvrage : Poher communauté	4 450 000 €	1) Etudes 30% 2) Travaux 20% Sous réserve de l'intégration dans la démarche Qualiparc	1) 15 000 € 2) 300 000 €
<b>Aménagement du parc d'activités de Kerhervé – Cleden Poher</b> Projet de requalification et extension de la zone Maître d'ouvrage : Poher communauté	1 350 000 €	Travaux : 30% pour la requalification 20% pour l'extension Sous réserve de l'intégration dans la démarche Qualiparc	300 000 €
<b>Aménagement du parc d'activités de la métairie Neuve – Carhaix</b> Création d'une nouvelle zone Maître d'ouvrage : Poher communauté	5 650 000 €	1) Diagnostic : 40% 2) Etudes 30% 3) Travaux : 10% Sous réserve de l'intégration dans la démarche Qualiparc	1) 8 000€ 2) 15 000€ 3) 150 000€
<b>Création d'un Système d'information économique – transmission de données économiques locales</b> Maître d'ouvrage : CD29	Contribution à l'observation territoriale	Sans incidence financière	
<b>3- Des filières agricoles renouvelées</b>			
<b>Valorisation du monde agricole, à travers les filières courtes</b> Maître d'ouvrage : Pays COB	30 000 €	20%	5 000 €
<b>4- Une politique pro active des ressources humaines</b>			
<b>Chantier d'insertion "espaces verts" au château de Trévarez</b> Maître d'ouvrage : Etudes et chantiers, EPCC chemins du patrimoine	Sans incidence financière au titre du contrat de territoire		
<b>Action de remobilisation sociale</b> Maître d'ouvrage : COB formation	Sans incidence financière au titre du contrat de territoire		
<b>Financement de la Mission Locale COB</b> Maître d'ouvrage : Mission locale COB	Sans incidence financière au titre du contrat de territoire		

<b>Ingénierie du Pays COB</b> pour l'ensemble des soutiens à l'ingénierie Maître d'ouvrage : Pays COB	3 300 000 €	Subvention de fonctionnement > 2015 : 60 000 € > 2016 : 60 000 €	120 000 €
<b>Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics</b>			
Afin de mobiliser une offre d'emploi pour des personnes en insertion et de favoriser une économie solidaire locale, le recours aux clauses d'insertion devra être mis en œuvre dans la commande publique. Le Conseil départemental encourage également les E.P.C.I. et les communes qui les composent à assurer des prestations aux structures d'insertion par l'activité économique Maître d'ouvrage : Communauté et communes du territoire			
<b>TOTAL ENJEU 3 : Rendre le bassin d'emploi attractif</b>			<b>993 000 €</b>
<b>Fonctionnement 2015 - 2016</b>			<b>125 000 €</b>
<b>Investissement</b>			<b>868 000 €</b>

### **Article III-4 : Faire de l'Identité et de la culture un facteur d'attractivité et de cohésion**

#### **III-4-a : L'enjeu pour le territoire**

Cet enjeu se décline comme suit :

- une filière touristique
- une filière d'activités culturelles

#### **III-4-b : Projets retenus**

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

<b>Descriptif du projet</b>	<b>Montant du projet</b>	<b>Modalités de financement</b>	<b>Montant plafond</b>
<b>1- Une filière touristique</b>			
<b>Coordination et entretien des itinéraires de randonnée</b> Maître d'ouvrage : CCMA	238 000 € / 6 ans	Subvention de fonctionnement 8 000 € / an par poste ETP (coordonnateur), 3 000 € /an par poste ETP (agent d'entretien) > 2015 : 6 000 € > 2016 : 8 000 €	14 000 €
<b>Création de circuits de randonnée</b> 1. Balisage et remise en état des chemins 2. Promotion des circuits (cartographie - guide) 3. Liaison vélo-piéton bourgs / canal	385 000 €	PO : 50% sur le balisage, 30% sur les travaux, 20% sur l'édition et la communication	15 900 €

4. Entretien via un prestataire de service			
Maître d'ouvrage : CCRP			
<b>Création d'une base VTT</b>	45 000 €	PO : 50% sur le balisage, 30% sur les travaux, 20% sur l'édition et la communication	19 000 €
Maître d'ouvrage : CCRP			
<b>Entretien et valorisation des itinéraires de randonnée</b>	360 000 €	Subvention de fonctionnement 8 000 €/an par poste ETP (coordonnateur), 3000 €/an par poste ETP (agent d'entretien) > 2015 : 6 400 € > 2016 : 4 370 €	10 770 €
Maître d'ouvrage : Poher communauté			
<b>Aménagement de la véloroute SMATAH – Investissement 2015-2016</b>		Subvention d'investissement sur la période 2015-2016	170 000 €
Maître d'ouvrage : SMATAH			
<b>Aménagement de la véloroute SMATAH – Fonctionnement</b>		Subvention de fonctionnement > 2015 : 100 000 € > 2016 : 20 000 €	120 000 €
Maître d'ouvrage : SMATAH			
<b>Soutien à la mise en place d'un programme d'animations en langue bretonne</b>	48 000 €	Subvention de fonctionnement > 2015 : 2 500 € > 2016 : 2 500 €	5 000 €
Maître d'ouvrage : ADDES			
<b>Action d'éducation à l'environnement : « La rando pour tous ».</b>			
Soutien aux activités de découverte du patrimoine et de l'environnement intégrant l'accueil en randonnée de personnes en situation de handicap	48 000 €	Subvention de fonctionnement > 2015 : 10 000 € > 2016 : 9 000 €	19 000 €
Maître d'ouvrage : ADDES			
<b>Création d'un pôle structurant pour le développement des activités nautiques à Pont Coblant</b>	1ère tranche : 1/ Etudes : 50 000 € 2/ Centre Nautique : 1 000 000 €	Soutien de 25%, plafonné à 250 000 €	250 000 €
Maître d'ouvrage : CCRP			
<b>Aménagement des abords du Lac Saint Michel</b>	140 000 €	Soutien spécifique 20% pour les aménagements dédiés à la pratique du nautisme (pontons, etc.)	40 000 €
Maître d'ouvrage : CCYE			
<b>Rénovation et aménagement d'un espace d'accueil touristique multi-publics et modulaire au sein du centre de Ti Menez Are</b>	150 000 €	Innovant 10 %	15 000 €
Maître d'ouvrage : PNRA			
<b>Rénovation du village de gîtes de Pen Ar Pont</b>	150 000 €	20 % sous réserve de la mise en place d'un Comité de pilotage associant Finistère tourisme, le Pays touristique et le CD, sur la base d'un projet partagé	30 000 €
Maître d'ouvrage : Commune de Châteauneuf du Faou			



<b>Projet de sentier d'interprétation du Roc Cleguer à Ti Blaise (Brasparts)</b> Maître d'ouvrage : Fédération des chasseurs du Finistère	33 296 €	Selon les critères du programme " protection ENS ", majoré (21.2%)	7 070 €
<b>Création d'une aire de camping</b> Maître d'ouvrage : Commune de Collorec	251 800 €	Soutien aux travaux et aménagements (pour un montant minimum de 15 000 €) à hauteur de 30% des dépenses HT, sous réserve d'un classement 2 étoiles	70 000 €
<b>Création d'une aire d'accueil de camping-car</b> Maître d'ouvrage : CCRP	240 000 €	Possibilité d'un soutien à la réalisation d'un schéma d'accueil des campings cars à hauteur de 30% plafonné à 6 000 €	6 000 €
<b>Création d'une Aire de Camping-Car attenante au Bourg Historique pour le développement économique et touristique de la commune</b> Maître d'ouvrage : Lannédern	20 000 €	Possibilité d'un soutien à la réalisation d'un schéma d'accueil des campings cars à hauteur de 30% plafonné à 6 000 €	6 000 €
<b>Création d'un parcours de pêche labellisé "Découverte" - Commune de Collorec</b> Maître d'ouvrage : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	8 205 €	Travaux et aménagements : 15% du montant des dépenses éligibles HT (seuil de dépenses éligibles de 5 000 €)	15 000 €
<b>Création d'un parcours de pêche labellisé "Passion" Aulne rivière et Ellez à Pénity St Laurent - Commune de Landeleau</b> Maître d'ouvrage : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	6 099 €	Travaux et aménagements : 15% du montant des dépenses éligibles HT (seuil de dépenses éligibles de 5 000 €)	15 000 €
<b>Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique</b>		Sans incidence financière au titre du contrat	
<b>Travail commun à engager entre le Conseil départemental et les collectivités pour la protection et la valorisation des Montagnes noires (territoire de Châteauneuf du Faou</b>		Sans incidence financière	
<b>2- Une filière d'activités culturelles</b>			
<b>Extension du centre des congrès</b> Maître d'ouvrage : Ville de Carhaix	1 000 000 €	Soutien à préciser par avenant	
<b>Ecomusée des monts d'Arrée soutien du Conseil départemental sur 3 ans (2015-2017)</b> Maître d'ouvrage : Association l'EMA		Subvention en fonctionnement > 2015 : 120 000 € > 2016 : 120 000 €	240 000 €
<b>Mise en place d'un groupement d'intérêt public avec l'écomusée des Monts d'Arrées</b> : Un travail devra être engagé sur la mise en réseau des musées (Trégarvan, Landévennec) propriétés départementales			
<b>Etablissement public de coopération culturelle " Chemins du patrimoine en Finistère"</b> perspective de développement partenarial avec le PCOB pour le site culturel départemental du Château de Trévarez			

<b>Ingénierie Association les Mémoires du Kreiz Breizh</b> Maître d'ouvrage : Association les Mémoires du Kreiz Breizh	627 120 €	Sous réserve du bilan de l'association, subvention de fonctionnement de 21% > 2015 : 26 900 € > 2016 : 26 900 €	53 800 €
<b>Projet VORGIUM de valorisation de l'archéologie</b> du territoire de Poher Communauté élargi au Pays COB Maître d'ouvrage : Poher Communauté	2 558 000 €	Novateur 25%	246 500 € Solde de financement acquis au 1 <sup>er</sup> Contrat
<b>Ecole de musique de Poher Carhaix</b> Maître d'ouvrage : Poher Communauté	1 041 760 €	Financement au fonctionnement dans le cadre de la convention d'objectifs > 2015 : 50 000 € > 2016 : 50 000 €	100 000 €
<b>Ecole de musique Intercommunale Korn Boud</b> Maître d'ouvrage : CCHC et association Korn Boud	124 500 €	Financement au fonctionnement dans le cadre de la convention d'objectifs > 2015 : 30 000 € > 2016 : 30 000 €	60 000 €
<b>Soutien à la programmation culturelle</b> Maître d'ouvrage : Commune de Carhaix/Espace Glenmor	101 000 €	Aide à la diffusion - jusqu'à 25% du budget artistique retenu et jusqu'à 50% du budget des actions culturelles retenu avec un plafond de 20 000 € > 2015 : 20 000 € > 2016 : 20 000 €	40 000 €
<b>Création de musiques populaires</b> Financement de la Grande Boutique Maître d'ouvrage : La Grande Boutique	412 800 € dont 180 000 € pour partie finistérienne	Aide à la diffusion - jusqu'à 25% du budget artistique retenu et jusqu'à 50% du budget des actions culturelles retenu avec un plafond de 20 000 € > 2015 : 20 000 € > 2016 : 20 000 €	40 000 €
<b>Animation d'un projet artistique sur le territoire</b> sous réserve de la rédaction d'un projet chaque année avec une présentation précise des équipes artistiques accueillis et des actions culturelles à mener sur le territoire Maître d'ouvrage : Association de la quincaillerie compagnie	150 000 €	Soutien en fonctionnement plafonné à 20% du budget global et 10 000 €/ an > 2015 : 10 000 € > 2016 : 10 000 €	20 000 €
<b>Soutien aux équipements culturels et multifonctions de proximité</b> Actions repérées au contrat : CC Pleyben, Coray, Poher communauté, Berrien, Poullaouen, Loperec, Spézet (école de musique) Maître d'ouvrage : EPCI et Communes		Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements culturels et multifonctions de proximité avec une animation des EPCI et du Pays	Dotation Pays 350 000 €

<p><b>Soutien aux équipements de proximité : bibliothèques, médiathèques</b></p> <p>Actions repérées au contrat : Saint Hernin, Brennilis, Huelgoat</p> <p>Maître d'ouvrage : EPCI et Communes</p>	<p>Dotation territoriale pour 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés dans la fiche relative aux bibliothèques, médiathèques de proximité avec une animation des EPCI et du Pays</p>	<p>Dotation Pays 150 000 €</p>
<p><b>Dotation au territoire du COB pour la conservation et la valorisation du patrimoine</b></p> <p>Actions repérées : Lennon, Spézet, Carhaix (église st Pierre), Brennilis, Lopérec, Loqueffret, Pleyben, Kergloff, Locmaria Berrien, St Hernin, Carhaix (Rénovation de la façade de la Maison du Sénéchal ...) réhabilitation de la maison le Bon (n°2) à Lannédern</p> <p>Maître d'ouvrage : EPCI et Communes</p>	<p>Dotation territoriale pour 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés dans la fiche relative à la conservation et la valorisation du patrimoine avec une animation des EPCI et du Pays</p>	<p>Dotation Pays 520 000 €</p>
<p><b>TOTAL ENJEU 4 : Faire de l'Identité et de la culture un facteur d'attractivité et de cohésion</b></p>		<p><b>2 648 040 €</b></p>
	<p><b>Fonctionnement 2015 - 2016</b></p>	<p><b>734 570 €</b></p>
	<p><b>Investissement</b></p>	<p><b>1 913 470 €</b></p>

## **CHAPITRE IV - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

### **Article IV-1 : Durée**

Ce contrat formalise les engagements du Conseil départemental sur le territoire du Pays COB à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat.

### **Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours**

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

### **Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire**

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

### **Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat**

Le Pays COB assure, en lien avec le Conseil départemental, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat. Pour renforcer l'association des EPCI au suivi du contrat, les directeurs seront associés aux réunions techniques deux fois par an, et les communes et les EPCI pourront directement travailler avec les services du Conseil départemental pour l'instruction des dossiers dont ils sont maîtres d'ouvrage, en informant le Pays.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contrat.

### **Article IV-5 : Engagements financiers**

Le Conseil départemental s'engage à financer les actions retenues sur le territoire du Pays COB selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € et correspondant à un coût global de travaux de 500 000 € HT au moins (hors acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable selon les dispositions de la délibération du Conseil départemental applicable.

#### **Article IV-6 : Instruction des dossiers**

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil départemental.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé par le Pays COB ou par l'EPCI porteur de l'action, à l'attention de Mme la Présidente du Conseil départemental, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil départemental afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, le Pays COB devra porter un visa préalable sur les projets :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- s'engageant à une échelle supra-communautaire

Par ailleurs, le visa de l'EPCI sera nécessaire pour les actions relevant de schémas communautaires.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil départemental qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat.

La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'au Pays COB et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil départemental évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

#### **Article IV-7 : Versement de la subvention**

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Conseil départemental, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est le Pays COB ou une Communauté de communes, le Conseil départemental lui versera directement la subvention,
- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée au Pays COB.

#### **Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation**

Le Pays COB est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec les EPCI de son territoire et le Conseil départemental. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, réunissant au moins une fois par an les représentants du Pays, des EPCI et du CD, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, le Pays COB remettra au Conseil départemental un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil départemental et le Pays COB en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

#### **Article IV-9 : Communication**

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil départemental pour les actions subventionnées.

Le Pays COB s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

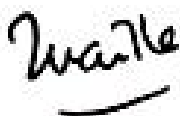
- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Conseil départemental du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil départemental s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention de la Présidente du Conseil départemental avec mention du Conseil départemental comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil départemental et la présence du logo du Conseil départemental sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

#### **Article IV-10 : Résiliation**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**Le Président du Conseil général**

**Pierre MAILLE**



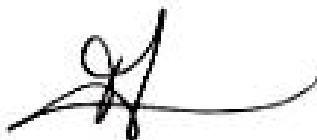
**Le Président du Pays COB**

**Daniel CAILLAREC**



**Le Président de la Communauté de  
Communes du Yeun Elez**

**Marcel LE GUERN**



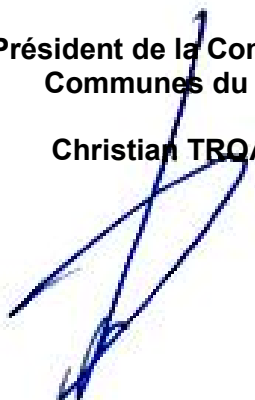
**Le Président de la Communauté de  
Communes des Monts d'Arrée**

**Benoît MICHEL**



**Le Président de la Communauté de  
Communes du Poher**

**Christian TROADEC**



**La Présidente de la Communauté de  
Communes de la Région de Pleyben**

**Annie LE VAILLANT**



**Le Président de la Communauté de  
Communes de Haute-Cornouaille**

**Bernard SALIOU**



**La Présidente du  
Conseil départemental du Finistère**

**Nathalie SARRABEZOLLES**



## Annexe au contrat de territoire du Pays COB

### PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE

Code action A rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action	Montant plafond
CT COB_MCATS_01_003	Soutien au Centre Social ULAMIR Aulne - Châteauneuf du Faou	31 700 €
CT COB_DD_01_008	Transport à la demande – CCRP	45 000 €
CT COB_DD_01_009	Transport vers les plages – CCRP	3 200 €
CT COB_DD_01_011	Construction d'une gare routière – Carhaix	350 000 €
CT COB_DCSJ_01_012	CLAJ : Coordination jeunesse - Poher Communauté	15 300 €
CT COB_DEF_01_014	Soutien du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes du Pays COB " Oxyjeunes "	28 500 €
CT COB_DPAPH_01_024	Développer l'information des personnes âgées et la coordination des acteurs fonctionnement des CLIC	10 590 €
CT COB_DDEI_02_027	Développement et soutien d'une filière Sitka durable, intégrée dans l'économie du Centre Ouest Bretagne	15 000 €
CT COB_DDEI_03_074	Aménagement du parc d'activités de Kergorvo 2 – Poher Communauté	315 000 €
CT COB_DDEI_03_075	Aménagement du parc d'activités de Kerhervé – Poher Communauté	300 000 €
CT COB_DDEI_03_076	Aménagement du parc d'activités de la métairie Neuve – Poher Communauté	173 000 €
CT COB_MAMOPS_03_081	Soutien à l'ingénierie du Pays COB	120 000 €
CT COB_DAEEL_04_115	Projet de sentier d'interprétation du Roc Cleguer à Ti Blaise (Brasparts) – Fédération des chasseurs du Finistère	7 070 €
CT COB_DCSJ_04_097	Projet VORGIUM de valorisation de l'archéologie – Poher communauté	246 500 €

### PROJETS NOUVEAUX

Code action A rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action	Montant plafond
CT COB_DPMI_01_001	Construction d'une Maison d'assistants maternels-Berrien	30 000 €
CT COB_DILE_01_002	Création d'une épicerie sociale : Carhaix ou Poher communauté	10 000 €
CT COB_DCSJ_01_004	Restructuration de la piscine de Huelgoat	675 000 €
CT COB_DCSJ_01_005	Modernisation de la piscine de Pen Ar Pont - CCHC	675 000 €
CT COB_DCSJ_01_006	Soutien à la construction/réhabilitation d'équipements sportifs de proximité - Dotation	550 000 €
CT COB_DDC_01_007	Soutien à la construction/réhabilitation d'équipements scolaires de proximité - Dotation	300 000 €
CT COB_DILE_01_010	Développer les actions favorisant la mobilité des personnes souhaitant accéder à l'emploi ou aux services publics	SIF
CT COB_DCSJ_01_117	Réflexion vers une structuration d'une politique jeunesse à l'échelle du Pays COB	7 650 €
CT COB_DEF_01_013	CLAJ : soutien aux actions de prévention jeunesse	6 822 €
CT COB_DEF_01_015	Soutien au collectif KiZIDIC - Châteauneuf du Faou	3 800 €



CT COB_DAEEL_01_118	FJT Carhaix : création de 2 logements diffus à Motreff	18 395 €
CT COB_TAS_01_016	Partage des diagnostics sociaux entre TAS (CG29), EPCI, Pays et les partenaires locaux	SIF
CT COB_TAS_01_017	Définition d'enjeux communs entre EPCI, pays et CG autour de la cohésion sociale	SIF
CT COB_MCATS_01_018	Analyse des besoins sociaux CCRP	3 500 €
CT COB_TAS_01_019	Mise en place d'une gouvernance du volet cohésion sociale du contrat de territoire	SIF
CT COB_DPAPH_01_020	Mise en place d'une filière gériatrique sur le COB	
CT COB_DPAPH_01_021	Mise en place d'une MAIA	
CT COB_DPAPH_01_022	Mise en place d'un accueil de jour itinérant (MAJIE)	
CT COB_DPAPH_01_023	Charte de solidarité avec les Aînés	
CT COB_DPAPH_01_025	Accompagner la structuration du secteur de l'aide à domicile	
CT COB_DPAPH_01_026	Restructuration de l'EHPAD Jeff le Penven	795 000 €
CT COB_DAEEL_02_028	Création d'un réseau de chaleur entre l'usine d'incinération de Carhaix et l'usine SYNUTRA	500 000 €
CT COB_DAEEL_02_029	OPAH Centre Finistère	84 000 €
CT COB_DAEEL_02_030	Réhabilitation totale du groupe "Moulin à Vent " à Carhaix – H29	591 000 €
CT COB_DAEEL_02_031	Soutien à l'élaboration du PLH – Poher co	10 500 €
CT COB_DAEEL_02_032	Co-Production EPCI/CG de la Programmation des logements sociaux CC Poher	SIF
CT COB_DAEEL_02_033	PDALPD, engagement d'un travail pour la création d'une instance locale d'accès au logement CC Poher	SIF
CT COB_DAEEL_02_034	FSL : proposition d'association à l'EPCI	
CT COB_DAEEL_02_035	FSL : favoriser l'implantation d'un opérateur pour effectuer de l'intermédiation locative (AGL)	SIF
CT COB_DAEEL_02_036	Aménagement entrée de ville – Carhaix	60 000 €
CT COB_DAEEL_02_037	Aménagement paysager pour la mise en valeur du patrimoine – Cleden-Poher	60 000 €
CT COB_DAEEL_02_038	Aménagement d'un espace en centre bourg – Brennilis	60 000 €
CT COB_DAEEL_02_039	Aménagement du bourg : 3ème tranche – Trégourez	40 000 €
CT COB_DAEEL_02_040	Aménagement des rues Moulin du Roy/Kervoastellou – Kergloff	60 000 €
CT COB_DAEEL_02_041	Aménagement du centre bourg : 2ème tranche - Saint Thoïs	80 000 €
CT COB_DAEEL_02_042	Aménagement du bourg : 2ème tranche – Botmeur	80 000 €
CT COB_DAEEL_02_043	Aménagement de la traversée du bourg de la Feuillée	60 000 €
CT COB_DAEEL_02_044	Aménagement du bourg 2ème tranche –Scrignac	80 000 €
CT COB_DAEEL_02_045	Aménagement en entrée de bourg – Laz	60 000 €
CT COB_DAEEL_02_046	Sécurisation de l'entrée de bourg – Poullaouen	80 000 €
CT COB_DAEEL_02_047	Aménagement de sécurisation / 1ère tranche – Spézet	80 000 €
CT COB_DD_02_116	Réalisation d'un rond-point (RD36) – Plonévez-du-Faou	36 000 €
CT COB_DAEEL_02_048	Réhabilitation de la friche industrielle des « Galettes de Pleyben » - CCRP	A déterminer en fonction des caractéristiques du projet
CT COB_DAEEL_02_049	Revitalisation du centre bourg (AMI revitalisation habitat) - Laz	10 000 €
CT COB_DAEEL_02_050	Aménagement centre bourg (AMI revitalisation habitat)-Gouezec	10 000 €
CT COB_DAEEL_02_051	Revitalisation de l'habitat en centre bourg (AMI revitalisation habitat) - Le Cloître Pleyben	10 000 €
CT COB_DD_02_052	Schéma vélo – Dotation Pays	200 000 €
CT COB_DAEEL_02_053	Remise aux normes de la station d'épuration -La Feuillée	39 600 €
CT COB_DAEEL_02_055	Création d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte des eaux usées – Brasparts	425 000 €
CT COB_DAEEL_02_056	Station de traitement des matières de vidange – Carhaix	62 500 €

CT COB_DAEEL_02_057	Rénovation l'usine de traitement – Lothey	37 500 €
CT COB_DAEEL_02_058	Protection des captages de Ty Chanu – Leuhan	30 000 €
CT COB_DAEEL_02_059	Création d'une nouvelle filière de traitement des eaux usées - Plonévez du Faou	170 000 €
CT COB_DAEEL_02_060	Mise à l'équilibre pour l'usine d'eau potable de Moguérou – Saint Thoïs	30 000 €
CT COB_DAEEL_02_061	Mise à l'équilibre + reminéralisation usine eau potable de Ty Berthou – Saint Thoïs	24 000 €
CT COB_DAEEL_02_062	Protection des périmètres de captage – Saint Thoïs	108 000 €
CT COB_DAEEL_02_063	Assainissement collectif du bourg – le Cloître Pleyben	200 000 €
CT COB_DAEEL_02_064	Sécurisation du Stanger vers Poher - Châteauneuf Poher	82 000 €
CT COB_DAEEL_02_065	Sécurisation du Poher vers Châteauneuf- Châteauneuf Poher	408 000 €
CT COB_DAEEL_02_066	Restructuration d'une usine d'eau potable Châteauneuf du Faou	250 000 €
CT COB_DAEEL_02_067	Restructuration d'une usine d'eau potable SIE Poher	187 500 €
CT COB_DAEEL_02_068	Interconnexion avec Saint Goazec – Laz	70 000 €
CT COB_DAEEL_02_069	Travaux de protection des captages d'eau préconisés dans la DUP – Syndicat du Stanger	15 000 €
CT COB_DAEEL_02_070	Schéma directeur d'alimentation et de sécurisation en eau – Syndicat des eaux du Poher	24 000 €
CT COB_DAEEL_02_071	Etude patrimoniale et tarifaire en eau potable – Saint Thoïs	6 000 €
CT COB_DAEEL_02_072	Traitement des pesticides – Trégourez	13 975 €
CT COB_DDEI_03_073	Création d'un atelier relais à Pleyben – CCRP	80 000 €
CT COB_DDEI_03_077	Valorisation du monde agricole, à travers les filières courtes – Pays COB	5 000 €
CT COB_DILE_03_078	Chantier d'insertion "espaces verts" au château de Trévarez	SIF
CT COB_DILE_03_079	Action de remobilisation sociale – COB formation	SIF
CT COB_DILE_03_080	Financement de la Mission Locale COB	SIF
CT COB_DAEEL_04_082	Coordination et entretien des itinéraires de randonnée CCMA	14 000 €
CT COB_DAEEL_04_083	Création de circuits de randonnée – CCRP	15 900 €
CT COB_DAEEL_04_084	Création d'une base VTT – CCRP	19 000 €
CT COB_DAEEL_04_085	Entretien et valorisation des itinéraires de randonnée Poher communauté	10 770 €
CT COB_DAEEL_04_086_01	Aménagement de la véloroute SMATAH - Investissement	170 000 €
CT COB_DAEEL_04_086_02	Aménagement de la véloroute SMATAH - Fonctionnement	120 000 €
CT COB_DCSJ_04_087	Soutien à la mise en place d'un programme d'animations en langue bretonne – ADDES	5 000 €
CT COB_DAEEL_04_088	Action d'éducation à l'environnement : « La rando pour tous » - ADDES	19 000 €
CT COB_DDEI_04_109	Création d'un pôle structurant pour le développement des activités nautiques à Pont Coblant – CCRP	250 000 €
CT COB_DDEI_04_110	Aménagement des abords du Lac Saint Michel – CCYE	40 000 €
CT COB_DDEI_04_089	Rénovation et aménagement au sein du centre de Ti Menez Are – PNRA	15 000 €
CT COB_DDEI_04_090	Rénovation du village de gîtes de Pen Ar Pont – Châteauneuf du Faou	30 000 €
CT COB_DDEI_04_111	Création d'une aire de camping – Collorec	70 000 €
CT COB_DDEI_04_112	Création d'une aire d'accueil de camping-car – CCRP	6 000 €
CT COB_DDEI_04_113	Création d'une aire de camping-car – Lannédern	6 000 €
CT COB_DDEI_04_119	Création d'un parcours de pêche labellisé « découverte » à Collorec – FDAAPPMA	15 000 €

CT COB_DDEI_04_120	Création d'un parcours de pêche labellisé « passion » à Landeleau – FDAAPPMA	15 000 €
CT COB_DATD_04_091	Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique	SIF
CT COB_DAEEL_04_092	Travail commun à engager entre le Conseil général et les collectivités pour la protection et la valorisation des Montagnes noires (territoire de Châteauneuf du Faou)	SIF
CT COB_DCSJ_04_093	Ecomusée des monts d'Arrée soutien en fonctionnement – Association de l'EMA	240 000 €
CT COB_DCSJ_04_094	Mise en place d'un groupement d'intérêt public avec l'écomusée des Monts d'Arrée	SIF
CT COB_DCSJ_04_095	Etablissement public de coopération culturelle " Chemins du patrimoine en Finistère" perspective de développement partenarial avec le PCOB pour le site culturel départemental du Château de Trévarez.	SIF
CT COB_DCSJ_04_096	Ingénierie Association les Mémoires du Kreiz Breizh	53 800 €
CT COB_DCSJ_04_098	Ecole de musique de Poher Carhaix – Poher co	100 000 €
CT COB_DCSJ_04_099	Ecole de musique Intercommunale Korn Boud – CCHC	60 000 €
CT COB_DCSJ_04_100	Soutien à la programmation culturelle – Carhaix / Espace Glenmor	40 000 €
CT COB_DCSJ_04_101	Création de musiques populaires – La Grande Boutique	40 000 €
CT COB_DCSJ_04_102	Animation d'un projet artistique sur le territoire – Association la quincaille compagnie	20 000 €
CT COB_DCSJ_04_103	Soutien aux équipements culturels et multifonctions de proximité – Dotation Pays	350 000 €
CT COB_DCSJ_04_104	Soutien aux équipements de proximité : bibliothèques, médiathèques – Dotation Pays	150 000 €
CT COB_DCSJ_04_105	Conservation et la valorisation du patrimoine – Dotation Pays	520 000 €
<b>Projets à revoir par avenant</b>		
CT COB_DCSJ_01_106	Halle des sports de Carhaix	
CT COB_DPMI_01_107	Création d'un pôle de santé – Huelgoat	
CT COB_DAEEL_02_108	Déplacement de la déchèterie - CCHC	
CT COB_DDEI_04_114	Liaison piétonne et cyclable entre le canal, la voie verte de Pont-Triffen et le bourg de Landelau	
Extension du centre des congrès Ville de Carhaix		

*SIF = sans incidence financière au titre du contrat*

